



**Centre de gestion  
de Seine-et-Marne**  
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2024

**DÉLIBÉRATION  
N° 24-05**

**PSC – ÉVOLUTION TARIFAIRE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024 DE LA CONVENTION DE  
PARTICIPATION EN SANTÉ PROPOSÉE PAR LE CDG**

**DATE DE CONVOCATION**  
Le 20 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Mathieu VISKOVIC, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Anne THIBAUT</b> Maire d'ARVILLE - Présidente	Excusée Pouvoir à M. VISKOVIC	<b>Mme Isoline GARREAU</b> Maire de DIANT	Absente
<b>M. Vijay-Damien POIRIER</b> Adjoint au Maire de CESSON	Présent*	/	
<b>M. Mathieu VISKOVIC</b> Maire de NOISIEL – Vice-président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent	<b>M. Pascal FOURNIER</b> Vice-président du Syndicat mixte COLVATRI	Absent
<b>M. Gérard CHOMONT</b> Maire de Crégy-lès-Meaux - 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent	<b>Mme Gisèle DEVIE</b> Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Absente
<b>M. Jean-François BERGAMINI</b> Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Absent	/	
<b>Mme Monique BOURDIER</b> Maire de BOULEURS - 3 <sup>ème</sup> Vice- présidente	Présente*	<b>Mme Analia HALLER</b> Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Absente
<b>Mme Joëlle VACHER</b> Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	<b>Mme Valérie BENARD</b> Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Absente
<b>Mme Nicole VERTENEUILLE</b> Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente*	<b>Mme Béatrice RIOLET</b> Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>M. Gérard CHANCLUD</b> Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Excusé	<b>M. David CHARPENTIER</b> Adjoint au Maire de ESBLY	Présent*
<b>M. François BOUCHART</b> Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé	<b>Mme Françoise SAVY</b> Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Absente
<b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b> Adjointe au Maire de CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	<b>M. Vincent MEVEL</b> Maire de LARCHANT	Absent
<b>M. Bernard JACOTIN</b> Vice-président de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent*	<b>M. Pierre YVROUD</b> Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
<b>Mme Marie-Martine SALLES</b> Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
<b>Mme Nicole BUROT</b> Adjointe au Maire d'ÉVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	<b>M. Laurent JACQUIN</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
<b>M. Patrick SNAKOWSKI</b> Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	<b>M. Jacques DELPORTE</b> Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Absent
<b>M. Thierry SEGURA</b> Maire de BOISSETTES	Présent*	<b>Mme Martine WESOLOWSKI</b> Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
<b>Mme Céline MICHARD</b> Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Absente	<b>Mme Ornella GUY</b> Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
<b>M. Gilles GROSLEVIN</b> Maire de SOLERS – Membre du bureau	Absent	<b>Mme Pascale PRUNET</b> Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
<b>M. François RATIER</b> Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent*	<b>M. Serge DURAND</b> Adjoint au Maire du MEE-SUR-SEINE	Absent
<b>M. Julien BOUSSANGE</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	<b>Mme Valérie JACQUENET</b> Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
<b>Mme Pascale LEVAILLANT</b> Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Présente*	<b>Mme Claude RAIMBOURG</b> Adjointe au Maire de DOUE	Absente
<b>M. Alain AUBRY</b> Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
<b>Mme Ghyslaine COURET</b> Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Excusée	<b>M. Jacques KECK</b> Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Eliane FERRER</b> Vice-présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente*	<b>Mme Isabelle PERIGAUT</b> Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
<b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b> Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	<b>M. Didier ATTALI</b> Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
<b>Mme Colette BOISSOT</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	<b>Mme Annie FERRI</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
<b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b> Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	<b>Mme Monique CELLERIER</b> Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

<b>Membres titulaires du Conseil d'Administration</b>	27
<b>Membres suppléants du Conseil d'administration</b>	27
<b>Quorum</b>	14
<b>Présents</b>	4
<b>Présents prenant part au vote</b>	4
<b>Présents en visioconférence</b>	11
<b>Présents en visioconférence prenant part au vote</b>	11
<b>Pouvoirs</b>	1
<b>Votants</b>	16

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicole BUROT**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de M. le 1<sup>er</sup> Vice-président,

**VU :**

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 827-9 et suivants ;
- le Code de la commande publique ;
- l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

- le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- la convention de participation en santé conclue entre la Mutuelle Nationale Territoriale et le Centre départemental de gestion de Seine et Marne en date du 14 novembre 2022 ;
- la convention de participation en prévoyance conclue entre la Mutuelle Nationale Territoriale et le Centre départemental de gestion de Seine et Marne en date du 14 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT :**

Que le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne a conclu avec la Mutuelle Nationale Territoriale des conventions de participation en Santé et Prévoyance en date du 14 novembre 2022 ;

Que plusieurs évolutions législatives et réglementaires conduisent à un transfert de charges de l'Assurance maladie vers les mutuelles complémentaires ainsi qu'à une modification des conditions de résiliation des contrats d'assurance ;

Que ce contexte conduit à une augmentation des coûts et par conséquent des cotisations ;

Que le cahier des clauses particulières pour le volet Santé prévoit la possibilité de modifier les tarifs en raison d'une modification de la réglementation ;

Qu'à ce titre, la Mutuelle Nationale Territoriale propose de conclure deux avenants aux conventions de participation Santé et Prévoyance ;

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

De conclure l'avenant n° 1 à la Convention de participation en Santé entre la Mutuelle Nationale Territoriale et le Centre départemental de gestion de Seine et Marne.

**Article 2 :**

De conclure l'avenant n° 2 à la Convention de participation en Prévoyance entre la Mutuelle Nationale Territoriale et le Centre départemental de gestion de Seine et Marne.

**Article 3 :**

Précise que les cotisations augmentent pour le volet Santé à hauteur de 4.5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Article 4 :**

Précise que les conditions de résiliation des contrats et des adhésions sont modifiées afin d'entériner la résiliation en ligne des contrats d'assurance par voie électronique depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023.

**Article 5 :**

D'autoriser Madame la Présidente à les signer ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 26 février 2024

Pour la Présidente du Centre départemental de gestion,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Maire de Noisiel,  
Vice-président de la Communauté d'agglomération  
Paris-Vallée de la Marne,



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

*Date d'affichage :*